United Nations | Nations Unies

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED
S/1055
25 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Dual distribution

RAPPORT PRELIMINAIRE EN DATE DU 25 OCTOBRE 1948 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE MEDIATEUR PAR INTERIM POUR LA PALESTINE AU SUJET DE L'OBSERVATION DE LA TREVE DANS LE NEGEV ET DANS LE SECTEUR LIBANAIS.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant que je vous prie de transmettre au Président du Conseil de sécurité.

I. NEGEV

1. Conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 19 octobre relative aux combats récents dans le Negev, les deux parties ont accepté une suspension d'armes entrant en vigueur à 12 h. (GMT) le 22 octobre. Le chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve m'a informé par un télégramme envoyé le 22 octobre que le chef des observateurs militaires des Nations Unies auprès de l'armée égyptienne et celui de Tel Aviv, avaient été invités à surveiller la plus grande partie possible de la région. Le chef d'état-major m'a fait parvenir ensuite un certain nombre de rapports sur la situation dans le Negev après la suspension d'armes. En voici le résumé :

2. Le 23 octobre le chef des observateurs militaires des Nations Unies à Gaza a communiqué des déclarations émanant des autorités militaires égyptiennes et d'après lesquelles :

a) Le 23 octobre à 9 h. 55 (GMT) les attaques juives se poursuivaient à proximité de Beit Hanun et les forces juives minaient la route de Gaza à Majdal ;

b) Le 23 octobre à 11 h. 35 (GMT), les attaques juives se poursuivaient dans une région située à 8 kilomètres au sud de El Falouja ;

c) Dans la matinée du 23 octobre, les forces juives ont attaqué et capturé les villages de Beiraban, Zakariya, Ajur et Ed Dawayima, ainsi que des positions dans une région située à 8 kilomètres au sud-est d'El Falouja et Kh. Magrah Esh Sherif à 6 kilomètres au nord-est de Bir Asluj sur la route de Beersheba.

3. Les observateurs de Gaza n'ont pas été en mesure de vérifier l'exactitude de ces allégations les routes étant bloquées par les combattants.

"d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

4. Le représentant au Caire du Médiateur par intérim signale qu'il a été informé le 23 octobre par les autorités militaires égyptiennes que les forces israéliennes avaient déclenché une "puissante offensive générale sur tout le front (du Negev)" dans la nuit du 22 octobre. Il a été également informé que dans la nuit du 22 au 23 octobre à 11 h. 30 "Des canonnières juives ont coulé le croiseur égyptien Roi Farouk". Les autorités égyptiennes ont déclaré que si les attaques ne cessaient pas effectivement à 20 h. (heure locale), elles se considéreraient comme libres de "prendre toutes les mesures nécessaires à la défense des forces et des positions égyptiennes".

5. Dans un message ultérieur également envoyé le 23 octobre le représentant au Caire du Médiateur par intérim communique "qu'ayant été informé que le général Riley était attendu dans le Negev demain, le Ministre de la guerre accepte d'ajourner (toute mesure) en vue de rendre possible le règlement pacifique des incidents."

6. Le câble ci-après, envoyé par le chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve reproduit le rapport des groupes d'observateurs de Tel-Aviv sur la situation dans le Negev les 22 et 23 octobre : "Ci-après... rapport des groupes d'observateurs de Tel-Aviv sur la situation dans le Negev 22 - 23 octobre. 22 octobre : Deiraban évacuée par Egyptiens et région calme. Negev calme dans l'ensemble sauf tirs sporadiques. Groupes (d'observateurs) à Deiraban et dans le secteur Est de la route Julis Gaza - 23 octobre : 12h15, mitrailleuses israéliennes dans le voisinage de Beit Hanun ont tiré sur camions égyptiens essayant de s'échapper d'Al Majdal. Autrement zone de Negev observée calme. Groupes (d'observateurs) sur la route Julis Gaza et vers Beersheba. 24 octobre seront limités à deux groupes. Un se tiendra dans le voisinage de Beit Hanun. Groupes ne sont autorisés à rester que pendant les heures de jour et en des endroits fixés à l'avance."

7. Le 24 octobre le chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve a rencontré le général commandant les forces égyptiennes à Gaza et a examiné avec lui la situation dans le Negev en vue de maintenir la suspension d'armes et de régler les différends non encore résolus.

"d.d.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Les observateurs des Nations Unies qui ont visité différentes parties du front du Negev depuis le 22 octobre et qui ont visité notamment Beersheba le 23 octobre, n'ont signalé "que des tirs sporadiques et aucune preuve d'attaques". Toutefois, ces observations ne sont pas complètes puisqu'elles n'ont pu être faites que pendant les heures de jour et en des endroits fixés à l'avance et puisque les groupes d'observateurs ont été priés par les autorités israéliennes de rentrer à Tel Aviv avant la tombée de la nuit.

9. Le 24 octobre tous les groupes d'observateurs de Tel Aviv se sont vus refuser l'accès du Negev et du front sud. Selon un message ultérieur envoyé du quartier général de la surveillance de la trêve tard dans la soirée du 24 octobre les autorités militaires israéliennes ont déclaré que ce refus était dû à une erreur et que les observateurs pourraient visiter le Negev le 25 octobre.

10. Dans son rapport quotidien du 24 octobre le chef d'état-major a signalé que "la corvette égyptienne Roi Farouk a été coulée le 22 à 19 heures 30 environ à la suite d'une attaque par un bateau à moteur juif chargé d'explosifs."

11. Le 25 octobre le représentant au Caire du Médiateur par intérim m'a fait savoir qu'il avait reçu le message ci-après du Premier Ministre d'Egypt

"1. Juifs continuent d'attaquer forces égyptiennes à Beit Gibrin, Beit Hanoun et en d'autres endroits. 2. Gouvernement égyptien ayant donné l'ordre de cesser le feu qui a été exécuté, les Juifs en ont profité pour avancer et, par des positions stratégiques, se rendre maîtres de la route Magdal-Beit Gibrin-Khali. 3. Nous avons reçu un message de l'officier égyptien commandant les troupes déclarant que les Juifs, en dépit de la décision du général Riley, ont refusé de se retirer sur les positions qu'ils occupaient le 14 octobre. 4. Cinq canonnières juives se sont montrées devant Gaza et Magdal menaçant les positions égyptiennes dans ces deux villes. Il faut que ces canonnières reçoivent l'ordre de se retirer immédiatement. 5. Si le Médiateur n'ordonne pas aux Juifs de suspendre les hostilités et de se retirer sur les positions qu'ils occupaient le 14 octobre, afin que la sécurité de nos routes soit garantie, le Gouvernemen égyptien sera contraint d'assurer lui-même la sécurité de ces routes vingt quatre heures après que M. Azcarate aura reçu le présent message."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II° LES COMBATS DU SECTEUR LIBANAIS

12. Le 23 octobre, le Chef d'état-major a signalé que suivant des nouvelles de source israelienne, des forces libanaises étaient passées à l'attaque, pendant la nuit du 21 au 22 octobre dans la région d'Al Manara, à 8 kilomètres au sud de Metullah, et que les combats continuaient le 22 octobre. Suivant les mêmes nouvelles, les forces libanaises s'étaient emparé de la colline de Shabbab et de trois collines avoisinantes commandant la route de la vallée du Jourdain. Les officiers de liaison juifs n'ont pas permis aux observateurs des Nations Unies de Tibériade de visiter la région, sous prétexte qu'elle était dangereuse.

13. Le 22 octobre, les observateurs des Nations Unies de Tyr ont signalé que la nuit précédente, entre 21 h. 20 et 22 heures, un avion avait lâché 4 bombes de 200 livres et 6 bombes incendiaires sur les faubourgs situés à l'est de Tyr. Suivant leur rapport, on compte 2 tués et 2 blessés parmi la population civile. On attend un rapport plus complet.

14. Le 23 octobre, à 21 heures, le colonel Baruch, officier de liaison israélien, a fait connaître au Chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve que la situation dans le nord était grave.

15. Le même jour, à 19 h. 40, le chef des observateurs militaires des Nations Unies de Tibériade a rendu compte au Chef d'état-major dans les termes suivants :

"Retourné à Tibériade à 19 heures, après avoir passé la journée entière dans les lignes entre les forces de Kaukji et les forces juives. La situation sur l'ensemble du front tenu par les forces libanaises est grave. De violents combats continuent le long de l'extrémité nord de la ligne, entre Nabi Yusha et un point situé à un kilomètre au nord de Manara. Kaukji lui-même a accepté l'ordre de cesser le feu transmis de Tiberiade par Sunmo à partir de 16 heures aujourd'hui. Les Juifs ont refusé de se soumettre à cet ordre et ont continué à tirer pendant trois heures avec toutes leurs armes, artillerie comprise. Kaukji a également accepté d'exécuter l'ordre de retirer ses forces derrière son côté de la ligne de trêve, en attendant que les Juifs acceptent l'ordre de cesser le feu. Les forces de Kaukji sont maintenant à 2 kilomètres à l'est de la ligne de trève convenue ; elles ont coupé la route de Nabi Yusha à Manara en trois endroits et ont miné cette route. Kaukji ne continuera pas à se conformer à l'ordre de cesser le feu ni à celui de retirer ses troupes au delà de 19 heures aujourd'hui, étant donné que les Juifs ont continué à tirer et refusé d'accepter l'ordre. Mes observateurs passeront toute la journée de demain sur la position pour observer et rendre compte de la situation par radio. Je vous tiendrai au courant, demain, par radio."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

16. Le Chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve a invité sans retard le Gouvernement provisoire d'Israël à prescrire à ses autorités militaires d'observer scrupuleusement l'ordre de trêve du Conseil de sécurité et de coopérer avec les observateurs des Nations Unies en vue d'amener une cessation effective des hostilités. Ce message du Chef d'état-major a été transmis à M. Shiloah du Gouvernement provisoire d'Israël, qui a promis d'entrer immédiatement en contact avec les autorités militaires israéliennes.

17. En même temps, le Chef d'état-major chargé de la surveillance de la trêve a envoyé au Ministre des affaires étrangères du Liban le message suivant :

"Les observateurs des Nations Unies ont signalé que la situation était grave tout le long du front libanais. Des officiers de liaison juifs ont également attiré l'attention de notre quartier général sur la même situation en indiquant que Kaukji agit peut-être de son propre chef. Aux termes de la résolution du Conseil de sécurité en date du 19 août le Gouvernement libanais est responsable de toute action militaire entreprise par n'importe quelle force coopérant avec les forces libanaises dans la partie de la Palestine occupée par elles. En raison de la gravité de la situation, je demande instamment au Gouvernement libanais de charger toutes les autorités militaires opérant dans le secteur libanais, y compris les forces non libanaises d'observer scrupuleusement la trêve ordonnée par le Conseil de sécurité et de coopérer avec les observateurs des Nations Unies, afin d'amener une cessation effective des hostilités. Une enquête sur toute plainte émanant de l'une quelconque des parties au sujet de la violation des conditions de la trêve sera effectuée dès que les hostilités auront effectivement cessé et toute décision nécessaire sera notifiée. Les mêmes représentations ont été faites à Tel Aviv."

(signé) Ralph J Bunche
Médiateur par intérim

- - - - -

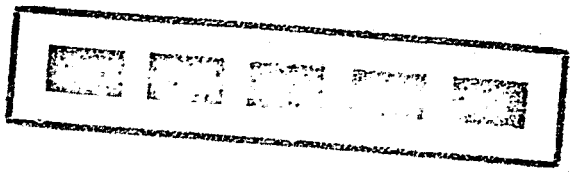

"d.d."

Digitized by Dag Hammarskjöld Library